



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	36	12	1

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 18 novembre 2011

**OBJET : 38-1 - RENOVATION D'UNE
RESTANQUE ET ENTRETIEN ASSOCIE
- CONVENTION AVEC GRETA SOPHIA-
ANTIPOLIS - AUTORISATION DE
SIGNATURE**

Le vendredi 18 novembre 2011 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/11/2011, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOU, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

Mme Anne-Marie DUMONT à M. André-Luc SEITHER
Mme Anne-Marie BOUSQUET à Mme Françoise THOMEL
Mme Edith LHEUREUX à M. André PADOVANI
M. Alain BIGNONNEAU à Mme Yvette MEUNIER
M. Henri CHIALVA à M. Alain CHAUSSARD
M. Michel GASTALDI à M. Serge AMAR
M. Jacques BARBERIS à Mme Marguerite BLAZY
M. Yves DAHAN à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
Mme Marina LONVIS à Mme Martine SAVALLI
M. Jonathan GENSBURGER à M. Matthieu GILLI
Mlle Pierrette RAVEL à M. Gérard MOLINE
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE

Absents : M. Georges ROUX

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2426/11

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le 25/11/11
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le

29 NOV. 2011

Pour le Maire,

Par délégation du Maire,
Ministre chargé des Affaires européennes,
attaché principal,

Anthony CLAVERIE

38-1 - RENOVATION D'UNE RESTANQUE ET ENTRETIEN ASSOCIE – CONVENTION AVEC GRETA SOPHIA-ANTIPOLIS
– AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION SANTE - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

Dans le cadre de la politique territoriale de soutien à l'insertion sociale, le GRETA conduit des opérations mettant en œuvre des chantiers écoles en partenariat avec les services de l'Etat et les collectivités territoriales.

Afin de disposer d'un support pédagogique in situ, le GRETA a sollicité la Ville d'Antibes pour mettre en place un chantier-école permettant la réappropriation du monde du travail à de jeunes adultes.

Le site retenu est le Bois de la Garoupe (9 ha). Ce bois, situé en bord de mer d'Antibes, a été acquis par le Conservatoire du Littoral en 1980. Cet ancien domaine était une propriété agricole où l'olivier, la vigne et le blé étaient cultivés sur des restanques édifiées dans les années 1760.

En 2008, un premier chantier de bénévoles, complété par un second en 2009, ont permis de restaurer certaines restanques.

Il est proposé de continuer leur rénovation et l'entretien associé afin de mettre en valeur la zone accueillant ces murs de pierres sèches.

Pour information, celles-ci sont rénovées régulièrement en fonction de leur état de dégradation, environ tous les huit ans.

Les engagements pris par les deux partenaires doivent faire l'objet d'une convention, objet du présent rapport. La partie concernée représente une superficie de 10 000 m², constituée par la zone des restanques située à l'intérieur du Bois.

Ce projet réalisé sous forme de « chantier-école », s'effectuera durant les années 2011-2012 entre le dernier trimestre et le premier trimestre de chaque année, sous le contrôle de la Ville d'Antibes, en matière de respect des règles de l'art.

Les fournitures nécessaires à la réalisation de certaines tâches (plantation, protection des végétaux plantés) seront financées par la Ville d'Antibes à hauteur de 1 500 €.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

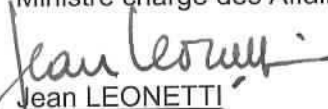
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention bi partite définissant les modalités d'exécution entre la Mairie d'Antibes et le GRETA des travaux de rénovation des restanques et de l'entretien associé, situées dans le Bois de la Garoupe ;

- **AFFECTE** les crédits de fonctionnement nécessaires au chapitre 011-261-823-60628-261 pour les fournitures nécessaires à la restauration des restanques s'élevant à 1 500 € par an.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,
Ministre chargé des Affaires européennes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.38-1 - RENOVATION D'UNE RESTANQUE ET ENTRETIEN ASSOCIE -
CONVENTION AVEC GRETA SOPHIA-ANTIPOLIS - AUTORISATION DE
SIGNATURE -

Date de transmission de 29/11/2011

l'acte :

Date de réception de 29/11/2011

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : DCM2426-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20111118-DCM2426-11-DE

Date de décision : 18/11/2011

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes